



L'Europe s'engage

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural : en Bretagne / l'Europe investit dans les zones rurales

Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité Service patrimoine naturel et biodiversité

ARRÊTÉ relatif à la mesure soutien aux services de base et rénovation des villages dans les zones rurales

Dispositif 7.6.2 IDENTIFICATION ET MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS EN FAVEUR DES CONTINUITES **ECOLOGIOUES**

Appel à projets 2021

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

Vu le Programme de Développement Rural Bretagne PDRB 2014-2020 approuvé par la commission européenne le 7 août 2015 et ses modifications;

Vu la convention tripartite entre l'État, le Conseil régional de Bretagne et l'Agence de service et de paiement en date du 22 décembre 2014 relative à la mise en œuvre opérationnelle des dispositions réglementaires dans le contexte de transfert de l'autorité de gestion du FEADER au Conseil régional ;

Vu la délibération du Conseil régional du 22 juin 2017 approuvant les délégations au Président dont la délégation accordée pour la mise en œuvre des fonds européens.

ARRÊTE

Article 1 - Cahier des charges

Le précédent cahier des charges relatif à l'identification et la mise en œuvre d'actions en faveur des continuités écologiques est annulé et remplacé par le cahier des charges version 8 joint en annexe du présent arrêté.

Article 2 - Litiges

Cet arrêté peut être contesté, pour des motifs réglementaires, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit par un recours administratif auprès de l'autorité compétente. Celui-ci est interruptif du délai de recours contentieux,
- soit par un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes.

Article 3 -Exécution

Le présent arrêté s'applique à compter du 15 janvier 2021.

Dans le cadre de sa fonction d'autorité de gestion du FEADER, le Conseil régional de Bretagne assure l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le

1 4 JAN. 2021

Le Président du Conseil régional de Bretagne

Loïg CHESNAIS-GIRARD